

MA THÈSE EN 3 POINTS



FANNY WESTEEL

Dans l'intimité des adolescents placés

La sociologue Fanny Westeel a exploré la vie intime des adolescents en foyers. Elle montre comment celle-ci fait l'objet d'un contrôle constant, affectant leur reconnaissance en tant qu'individus.

1. L'ORIGINE

Une interrogation née sur le terrain

J'ai travaillé comme chargée de mission dans la protection de l'enfance, et j'ai pu observer combien les jeunes placés peuvent être dépossédés de la maîtrise de leur vie quotidienne et pris dans de forts rapports de pouvoir avec les adultes qui les encadrent. Notamment dans le champ de l'intimité, qui fait l'objet de contraintes et d'interventions multiples. Au départ, je m'intéressais surtout aux jeunes filles et à leur sexualité. Cela faisait suite à une anecdote de terrain : les cadres d'une association s'étaient retrouvés démunis face à la « grossesse précoce » d'une adolescente placée, *a priori* enjoignant d'avorter. Progressivement, j'ai dû élargir la focale. D'une part, parce que, dans les lieux de placement, la sexualité ne fait pas toujours l'objet d'un travail quotidien par les professionnels. D'autre part, car un des terrains enquêtés n'accueillait que des garçons. Je me suis donc intéressée aux quatre dimensions de l'intimité (corporelle, relationnelle, biographique et émotionnelle) qui font l'objet d'un travail institutionnel. Lequel, au nom de la protection et de l'autonomisation de ces jeunes, vient contrôler et contraindre leur intimité.

2. MA MÉTHODE

Accéder aux lieux de la protection de l'enfance

Pour étudier l'intimité, j'avais besoin d'accéder aux lieux du privé, du domestique, donc à des lieux d'hébergement. Pendant un an, j'ai mené une enquête ethnographique dans trois services : un séjour de rupture (où sont placés pour un temps les jeunes les plus en difficulté, avec un fort encadrement), une maison d'enfants à caractère social et un service d'accueil de jour, soit des lieux judiciairisés, où les jeunes sont placés de manière contrainte par un juge des enfants. Mon travail de thèse s'inscrivait dans une Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre). En parallèle de mon travail de chercheuse, j'étais salariée d'une école de travail social, ce qui a facilité mon accès à ces lieux, le plus souvent fermés au monde extérieur. Sur le terrain, j'ai privilégié une approche par les situations et les interactions, ce qui m'a permis de documenter la façon dont l'intimité n'appartient ni complètement aux professionnels ni complètement aux jeunes placés : c'est un objet qui est en permanence négocié.

3. MES RÉSULTATS

Une individualité empêchée

Le traitement de l'intimité des adolescents en protection de l'enfance est à la fois genré et âgiste. Ainsi, on va véritablement s'inquiéter et contrôler davantage les pratiques relationnelles des jeunes filles dès lors qu'elles parlent de sexualité ou de mise en couple. Et on rappelle en permanence à ces adolescents qu'ils sont des enfants – alors qu'ils ont en moyenne 15 ans – et qu'à ce titre, on peut intervenir sur leur vie. Sur l'hygiène, par exemple, on va s'autoriser à entrer dans leur chambre et à compter les caleçons dans le panier à linge sale, pour s'assurer qu'ils se sont bien changés. Leur quotidien fait aussi l'objet d'une recension constante : on note leurs pratiques intimes (leurs soins corporels, leur habillement, leur alimentation, etc.), leurs réactions, ce qu'ils disent ou ne disent pas, et tout cela remonte d'un professionnel à l'autre, jusqu'au juge des enfants. Eux ne pourront lire ce qui les concerne qu'à leur majorité, et seulement s'ils le demandent. Contraindre l'intimité des jeunes, c'est aussi contraindre leur manière d'être des individus autonomes à part entière. Cette expérience produit chez eux une sensation de ne pas s'appartenir complètement, et une individualité que je qualifierais d'empêchée. **PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIA BLANC**

THÈSE « Intimités sous contraintes. Ethnographie d'une jeunesse placée en protection de l'enfance », sous la direction de Christine Détrez et Marine Maurin, ENS-Lyon, décembre 2024.